

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST ETIENNE - 4202 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 23/06/2026 - B2026/008783 - 2003 B 50207 - 449 812 817 - 2TMC - VOYAGES
SESSIECQ

Désignation de l'entreprise : SAS 2TMC			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12	
Adresse de l'entreprise : 622 rue de l'Horme 42450 SURY LE COMTAL			Durée de l'exercice précédent * 12	
Numéro SIRET * 4 4 9 8 1 2 8 1 7 0 0 0 6 1			Néant ☐	
			Exercice N, clos le, 31122025	
			N-1 31122024	
			Brut 1	
			Amortissements, provisions 2	
			Net 3	
			Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)			AA	
Frais d'établissement *			AB	
Frais de développement *			CX	
Concessions, brevets et droits similaires			AF	
Fonds commercial			AH	
Autres immobilisations incorporelles (1)			AJ	
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes			AL	
Terrains			AN	
Constructions			AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			AR	
Autres immobilisations corporelles			AT	
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes			AV	
Participations			CS	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille			CU	
Créances rattachées à des participations			BB	
Autres titres immobilisés			BD	
Prêts			BF	
Autres immobilisations financières *			BH	
TO TAL (II)			BJ	
Matières premières, approvisionnements			BL	
En cours de production de biens			BN	
En cours de production de services			BP	
Produits intermédiaires et finis			BR	
Marchandises			BT	
Avances et acomptes versés sur commandes			BV	
Clients et comptes rattachés (3) *			BX	
Autres créances (3)			BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé			CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)			CD	
Disponibilités			CF	
Charges constatées d'avance (3) *			CH	
TO TAL (III)			CJ	
Frais d'émission d'emprunt (IV)			CW	
Primes de remboursement des emprunts (V)			CM	
Ecart de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)			CN	
TOTAL GENERAL (I à VI)			CC	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété : *			(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :			Stocks :	
			Créances :	

Désignation de l'entreprise SAS 2TMC		Néant ☐		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :450 000.....)	DA	450 000	450 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	45 000	45 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	2 746 825	1 451 220
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	168 720	307 753
	Subventions d'investissement	DJ	46 052	56 198
	Provisions réglementées *	DK	497 418	379 098
	TOTAL (I)	DL	3 954 015	2 689 268
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 595 625	1 834 711
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV		
	Instruments financiers à terme	D1		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	420 217	458 122
	Dettes fiscales et sociales	DY	848 535	889 552
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	205 800	133 279
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	35 533	21 367
TOTAL (IV)	EC	3 105 711	3 337 031	
	Ecarts de conversion passif et différences d'évaluation* (V)	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	7 059 726	6 026 299	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 045 001	3 337 031
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	2 882	2 591	

Désignation de l'entreprise : SAS 2TMC		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	(27 354)	FB		FC	274 258
	Production vendue { biens* services *	FD		FE		FF	
		FG	9 649 569	FH		FI	7 027 913
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	9 622 215	FK		FL	7 302 171
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	12 236
	Reprises sur amortissements et provisions *					FP	
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					FI	27 500
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 498 609
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	8 813 016
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	265 825
	Variation de stocks (marchandises) *					FT	(213)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	1 214 759
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*					FV	23 432
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	2 703 235
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	126 621
	Salaires et traitements *					FY	2 640 448
	Cotisations sociales (10)					FZ	1 094 120
	DOTATIONS D'EXPLOITATION { - dotations aux amortissements * (14) - dotations aux dépréciations Sur actif circulant : dotations et dépréciations * Pour risques et charges : dotations aux provisions					GA	527 654
						GB	
						GC	6 035
						GD	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					GI	24 719
	Autres charges (12)					GE	6 454
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	8 608 370
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	204 646
PRODUITS FINANCIERS	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	
	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	2 998
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur dépréciations					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Pdts nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO	
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G2	100
	Total des produits financiers (V)					GP	3 098
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	62 457
	Différences négatives de change					GS	
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3	
	Chges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GT	
Total des charges financières (VI)						GU	62 457
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(59 360)
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	145 286

④

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2026

Désignation de l'entreprise SAS 2TMC		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
Produits exceptionnels (7) (VII)		HD 7	419 032	
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter - 7) (VIII)		HH 118 328	196 944	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI (118 320)	222 088	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	20 645	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK (7 291)	38 976	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL 9 841 188	9 235 145	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM 9 672 468	8 927 393	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN 168 720	307 753	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY		
		IG		
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP 1 028 495	975 124	
		HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC		
		RD		
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) de l'exploitant (13)	A5		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4 8 974	6 242	
		(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles dont cotisations facultatives Madelin dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
			A10 A11	
	(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels		118 328	7	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

31/12/2025

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2023, modifiant le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le bilan de l'exercice présente un total de 7 059 726 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 9 841 188 euros et un total charges de 9 672 468 euros, dégagant ainsi un résultat de 168 720 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2025 et finit le 31/12/2025.

Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Règles et Méthodes Comptables

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes:

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire et dégressif	3 à 12 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constitué par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Conformément aux règlements 2015-06 et 2015-07 du 23 Novembre 2015 modifiant le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables pour l'établissement des comptes annuels, la société a procédé à une étude de la valeur actuelle de ses actifs incorporels. La valeur actuelle de l'actif retenue est la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. En cas de valeur actuelle inférieure à la valeur nette comptable de l'actif incorporel, une dépréciation est comptabilisée par la société.

Révision du plan d'amortissement de 11 véhicules

En 2022, il a été procédé à l'allongement du plan d'amortissement pour une durée de 2 ans supplémentaires sur 11 véhicules.

En effet, en raison de la pandémie du Covid-19 ces véhicules ont peu roulé ce qui justifie sur le plan économique l'allongement de leur durée d'amortissement.

Amortissement dégressif

Les véhicules de plus de 9 places achetés en 2022 ont été amorti selon le mode

Règles et Méthodes Comptables

dégressif, ainsi qu'un véhicule en 2023 et 7 en 2024.

Stocks et en-cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Informations Générales

Depuis le 01/01/2025, la société 2TMC est membre du groupe 2 PCJ.

Elle a opté pour le régime d'intégrations fiscale et a autorisé sa société mère, 2 PCJ, à être la seule redevable de l'impôt société du groupe.

La société 2TMC a absorbé en date du 24 02 2025 avec effet rétroactif au 01/01/2025 sa société sœur VOYAGES SESSIECQ.

Règles et Méthodes Comptables

Dans le tableau des flux sur les immobilisations, les amortissements et les provisions, les montants ci-dessous mouvementent les acquisitions de l'exercice alors qu'il s'agit des apports liés à la fusion absorption de VOYAGES SESSIECQ .

Flux des immobilisations liés à la fusion avec VOYAGES SESSIECQ au 01/01/2025 :

- Immobilisations incorporelles : Augmentation de 60 485 €
- Immobilisations corporelles : Augmentation de 3 191 563 €
- Immobilisations financières : Augmentation de 43 749 €

Flux des amortissements liés à la fusion avec VOYAGES SESSIECQ au 01/01/2025 :

- Immobilisations incorporelles : Augmentation de 15 485 €
- Immobilisations corporelles : Augmentation de 2 555 895 €

Annexe libre

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, l'entreprise présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans le Règlement.

La première application du Règlement correspond au changement de réglementation donc au changement de méthode comptable, y compris lorsque les conséquences de ce changement n'ont aucune incidence sur la présentation des états financiers.

Conformément à l'évolution de la réglementation comptable applicable à compter de l'exercice 2025, les principaux impacts sur la présentation du compte de résultat sont les suivants :

- Les plus ou moins-values résultant de la cession d'immobilisations sont désormais comptabilisées en résultat d'exploitation. À ce titre, elles dégagent au titre de l'exercice une PV de 3 k€, alors qu'elles étaient enregistrées en résultat exceptionnel lors de l'exercice précédent pour un montant de PV de 359 k€.
- Les remboursements d'assurance, précédemment comptabilisés en « transferts de charges » au titre de l'exercice N-1 pour un montant de 32 k€, sont désormais enregistrés en « autres produits » pour 157 k€.
- Les remboursements de charges de personnel, antérieurement inscrits en « transferts de

Annexe libre

charges » au titre de l'exercice N-1 pour 27 k€, sont désormais comptabilisés en diminution des charges de personnel pour 39 k€.

- Les remboursements de TICPP, antérieurement inscrits en « transferts de charges » au titre de l'exercice N-1 pour 117 k€, sont désormais comptabilisés en diminution des charges d'achats stockes pour 166 k€.
- Les remboursements de CONTRIBUTION FORFAITAIRE DE DSP , antérieurement inscrits en « transferts de charges » au titre de l'exercice N-1 pour 1 300 k€, sont désormais comptabilisés en chiffres d'affaires pour 1 333 k€.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	707 394		97 979		16 550	788 823
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	707 394		97 979		16 550	788 823
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement	12 127		41 090		41 090	12 127
	Instal technique, matériel outillage industriels	67 877		13 318		1 483	79 712
	Instal., agencement, aménagement divers	400 234		7 889		7 889	400 234
	Matériel de transport	5 297 328		3 313 232	118 328	62 945	8 429 287
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	36 305		10 962		11 638	35 629
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		5 813 872		3 386 491	118 328	125 046	8 956 990
FINANCIERES	Participations			50 335		31 577	18 758
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	1 970		183		183	1 970
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 970		50 518		31 760	20 728
TOTAL		6 523 236		3 534 988	118 328	173 356	9 766 541

Amortissements

			Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
						Dotations	Diminutions	
Règlement ANC 2022-06								
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement							
	Fonds commercial							
	Autres immobilisations incorporelles				44 437	27 832	16 550	55 720
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				44 437	27 832	16 550	55 720
CORPORELLES	Terrains							
	Constructions sur sol propre							
	sur sol d'autrui							
	instal. agencement aménagement				11 660	36 787	36 346	12 101
	Instal technique, matériel outillage industriels				54 500	16 393	1 483	69 410
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				300 988	28 937	6 701	323 223
	Matériel de transport				2 150 178	3 199 001	44 158	5 305 022
	Matériel de bureau, mobilier				34 666	11 951	11 638	34 978
	Emballages récupérables et divers							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				2 551 991	3 293 069	100 327	5 744 733	
TOTAL					2 596 429	3 320 902	116 877	5 800 453

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises		
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel
Frais d'établissement et de développement						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
TOTAL IMMOB INCORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal, agencement, aménag.						
Instal. technique matériel outillage industriels						
Instal générales Agenct aménagt divers						
Matériel de transport			118 328			7
Matériel de bureau, informatique, mobilier						
Emballages récupérables, divers						
TOTAL IMMOB CORPORELLES			118 328			7
Frais d'acquisition de titres de participation						
TOTAL			118 328			7
TOTAL GENERAL NON VENTILE			118 328			7

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
Règlement ANC 2022-06					
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires	379 098	118 328	7	497 418
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMENTEES		379 098	118 328	7	497 418
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	6 035			6 035
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	6 035			6 035
TOTAL GENERAL		385 133	118 328	7	503 453
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			118 328	7	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	1 970		1 970
	Clients douteux ou litigieux	6 645		6 645
	Autres créances clients	1 352 971	1 352 971	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	3 100	3 100	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10 653	10 653	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	51 334	51 334	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	7 308	7 308	
	Groupe et associés	101 836	101 836	
	Débiteurs divers	33 770	33 770	
	Charges constatées d'avance	88 452	88 452	
	TOTAL DES CREANCES	1 658 038	1 649 423	8 615
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	2 882	2 882		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	1 592 743	532 034	1 060 709	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	420 217	420 217		
	Personnel et comptes rattachés	346 044	346 044		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	347 488	347 488		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	110 406	110 406		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	44 597	44 597		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	205 800	205 800		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	35 533	35 533		
	TOTAL DES DETTES	3 105 711	2 045 001	1 060 709	
	Emprunts souscrits en cours d'exercice	473 546			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	712 636			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

ANNEXE - Elément 6.05

Fonds Commercial

	31/12/2025	Observations
Achetés avec protection juridique		
Eléments acquis du fonds de commerce	349 536	
Fonds commerciaux réévalués		
Fonds commerciaux reçus en apport	348 812	
TOTAL	698 348	

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2025 et en application du règlement 2015-06 sur les actifs, une analyse de la juste valeur a été mise en oeuvre en retenant la valeur vénale basée sur les comparables. Aucune dépréciation n'a été comptabilisée concernant les éléments d'actif incorporels.

Produits à recevoir

31/12/2025

Règlement ANC 2022-06

Total des Produits à recevoir		181 803
Autres créances clients <i>CLIENTS - FACTURES A ETABLIR</i>	<i>141 467</i>	141 467
Autres créances <i>PERSONNEL - PDTS A RECEVOIR</i> <i>PRODUITS A RECEVOIR</i> <i>REMB. D'ACCISE SUR GASOIL DEMANDE</i> <i>REGION AURA LOP MARCHES 2022 E</i> <i>INTERETS COURUS A RECEVOIR</i> <i>DIVERS PRODUITS A RECEVOIR</i>	<i>400</i> <i>10 653</i> <i>7 308</i> <i>314</i> <i>15 154</i> <i>6 509</i>	40 336

Charges à payer

31/12/2025

Règlement ANC 2022-06

Total des Charges à payer		367 192
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		4 150
<i>Intérêts Courus Non Echus</i>	<i>1 268</i>	
<i>INTERETS COURUS A PAYER</i>	<i>2 882</i>	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		27 935
<i>FOURN. FACT. NON PARVENUES</i>	<i>27 935</i>	
Dettes fiscales et sociales		184 204
<i>DETTE PROV. POUR CP</i>	<i>13 925</i>	
<i>PERSONNEL - CHARGES A PAYER</i>	<i>121 056</i>	
<i>CHARGES SOCIALES SUR CP</i>	<i>4 584</i>	
<i>ORG. SOCIAUX - CHARGES A PAYER</i>	<i>40 989</i>	
<i>ETAT CHARGES A PAYER</i>	<i>3 650</i>	
Autres dettes		150 903
<i>CLIENTS R.R.R A ETABLIR</i>	<i>139 066</i>	
<i>DIVERS CHARGES A PAYER</i>	<i>11 837</i>	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION CCA		88 452	88 452
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			88 452

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION PCA		35 533	35 533
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			35 533

Capital social

		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		800,00	562,5000	450 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		800,00	562,5000	450 000,00

Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Export	Total
Ventes de marchandises	(27 354)		(27 354)
Production vendue de biens			
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	9 649 110	459	9 649 569
TOTAL	9 621 756	459	9 622 215



Crédit-Bail

		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2025
VALEUR D'ORIGINE					6 094 202	6 094 202
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs					
	Dotation exercice					
	TOTAL					
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs					
	Redevances Exercice				985 301	985 301
	TOTAL				985 301	985 301
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus				974 500	974 500
	entre 1 et 5 ans				2 722 288	2 722 288
	à plus de 5 ans				36 858	36 858
	TOTAL				3 733 646	3 733 646
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus				12 547	12 547
	entre 1 et 5 ans				42 995	42 995
	à plus de 5 ans				5 400	5 400
	TOTAL				60 942	60 942
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE					1 028 495	1 028 495

--	--	--	--	--	--	--

Engagements financiers

	31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties CAUTION EMPRUNT		1 591 475	
		1 591 475	
Engagements de crédit-bail ENGAGEMENT CB		3 794 587	
		3 794 587	
Engagements en pensions, retraite et assimilés ENGAGEMENT IFC		124 198	
		124 198	
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		5 510 260	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

Hypothèses de calculs retenues pour IFC

- départ à la retraite à l'âge de 64 ans
- Méthode de calcul IAS 19 Révisé
- turn over faible
- taux d'actualisation : 3.6 %
- Revalorisation salaires : 2%

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Nat. Dette	Nature de la Garantie	Org. Bénéficiaire	Montant début	31/12/2025
Emprunts			1 830 565	1 591 475
		TOTAL	1 830 565	1 591 475

--

Rémunérations des Dirigeants

31/12/2025

Rémunérations des membres :

- des organes d'administration
- des organes de direction
- des organes de surveillance

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

Effectif moyen

31/12/2025

Interne

Externe

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE

Cadres & professions intellectuelles supérieures

4

Professions intermédiaires

6

Employés

4

Ouvriers

79

TOTAL

93

Eléments concernant les entreprises liées et les participations

	31/12/2025	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation
Actif immobilisé			
Avances et acomptes sur immobilisations			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Prêts et autres immobilisations financières			
Actif circulant			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances		101 836	
Capital souscrit appelé, non versé			
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		144 000	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits financiers			
Produits de participations			
Autres produits financiers			
Charges financières			
Charges financières			
Autres éléments			

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Règlement ANC 2025-01

Commissaire aux comptes 1				Commissaire aux comptes 2			
31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%

Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

Honoraires afférents à la certification des comptes	5 580	5 400	100,00	100,00				
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité								
Total	5 580	5 400	100,00	100,00				

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)							
--	--	--	--	--	--	--	--

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »

--

2TMC - VOYAGES SESSIECQ
Société par actions simplifiée
au capital de 450 000 euros
Siège social : 622 RUE DE L'HORME
ZI LES CHAUX, 42450 SURY LE COMTAL
449 812 817 RCS ST ETIENNE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 16 JUIN 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

L'Associée Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 168 720,01 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 168 720,01 euros

- A titre de dividende global à l'Associée Unique 100 000,00 euros
Soit 125 euros par action
- Le solde, en totalité au compte « Autres Réserves ».

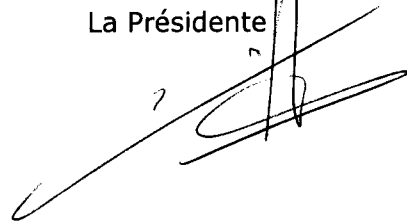
Le dividende sera mis en paiement au siège social au plus tard le 30 septembre 2026.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 100 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'Associée Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2022 : 25 000 euros,
Exercice clos le 31 décembre 2023 : 100 000 euros,
Exercice clos le 31 décembre 2024 : 365 000 euros.

Certifié conforme
La Présidente





Commissaires aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom

SAS au capital de 40 000 € - Siret n° 931 135 131 00015

Le Millénium - 1 Rue de la Presse

B.P. 30712

42950 SAINT ETIENNE CEDEX 1

Tél. 04.77.92.05.55 - Fax : 04.77.92.05.64

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

S.A.S 2TMC – VOYAGES SESSIECQ

**ZI DES CHAUX
622 RUE DE L'HORME
42 450 – SURY LE COMTAL**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale du 30 Juin 2025, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2TMC – VOYAGES SESSIECQ relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

I. 

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

II. INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III. OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Les appréciations ou autres estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes annuels ainsi que leur présentation d'ensemble n'appellent pas d'autre commentaire particulier.

IV. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-14 alinéa 1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

VI. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de votre société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VII. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l’audit afin de définir des procédures d’audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d’exprimer une opinion sur l’efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l’application par la Direction de la convention comptable de continuité d’exploitation et, selon les éléments collectés, l’existence ou non d’une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s’appuie sur les éléments collectés jusqu’à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d’exploitation. S’il conclut à l’existence d’une incertitude significative, il attire l’attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d’ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Etienne,

Le 29 mai 2026



2R AUDIT

Olivier ROUX

Commissaire aux comptes

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

S.A.S. 2TMC – VOYAGES SESSIECQ

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

- **BILAN (02 pages)**
- **COMPTE DE RESULTAT (02 pages)**
- **ANNEXES (23 pages)**

2R AUDIT

**Commissaire aux comptes
Immeuble « Le Millénium » 1 Rue de la Presse
42000 - SAINT ETIENNE CEDEX 1**

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	90 475	55 720	34 755	9 609
	Fonds commercial	698 348		698 348	653 348
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	12 127	12 101	27	468
	Installations tech.,mat. et outillage indus.	79 712	69 410	10 302	13 378
	Autres immobilisations corporelles	8 865 150	5 663 223	3 201 927	3 248 036
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations	18 758		18 758	
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	1 970		1 970	1 970
Total de l'actif immobilisé (III)		9 766 541	5 800 453	3 966 088	3 926 808
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	134 228		134 228	116 088
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises	589		589	213
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	1 359 616	6 035	1 353 581	1 252 515
	Autres créances	208 000		208 000	174 989
	Charges constatées d'avance	88 452		88 452	72 998
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus Disponibilités	1 308 788		1 308 788	482 688
Total de l'actif circulant (IV)		3 099 673	6 035	3 093 638	2 099 492
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		12 866 214	5 806 488	7 059 726	6 026 299
(1) dont immobilisations financières à moins d'un an				1 649 423	1 970
(2) dont créances à moins d'un an					1 508 508



Bilan Passif

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
Capitaux Propres	Capital (dont versé 450 000)	450 000	450 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	45 000	45 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	2 746 825	1 451 220
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	168 720	307 753
	Subventions d'investissement	46 052	56 198
	Provisions réglementées	497 418	379 098
	Total des capitaux propres	3 954 015	2 689 268
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	1 595 625	1 834 711
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	420 217	458 122
	Dettes fiscales et sociales	848 535	889 552
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	205 800	133 279
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance	35 533	21 367
	Total des dettes (1)	3 105 711	3 337 031
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	7 059 726	6 026 299
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		168 720,01	307 752,79
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		2 045 001	3 337 031
(2) Dont emprunts participatifs			



Compte de Résultat 1/2

			31/12/2025	31/12/2024	
			Règlement ANC 2022-06		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	(27 354)		(27 354)	274 258
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	9 649 569		9 649 569	7 027 913
	Montant net du chiffre d'affaires	9 622 215		9 622 215	7 302 171
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions			10 146	12 236
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			27 500	
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			156 673	1 498 609
	Autres produits				
Total des produits d'exploitation			9 816 533	8 813 016	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			(26 147)	265 825
	Variation de stocks			(377)	(213)
	Achats de matières et autres approvisionnements			1 169 894	1 214 759
	Variation de stocks			(11 511)	23 432
	Autres achats et charges externes (1)			3 545 630	2 703 235
	Impôts, taxes et versements assimilés			116 086	126 621
	Salaires			2 777 881	2 640 448
	Cotisations sociales			1 140 272	1 094 120
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			749 522	527 654
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				6 035
	Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			24 719		
Autres charges			14 170	6 454	
Total des charges d'exploitation			9 500 139	8 608 370	
RESULTAT D'EXPLOITATION			316 394	204 646	
(1) Y compris :					
- Redevances de crédit-bail mobilier			1 028 495	975 124	
- Redevances de crédit-bail immobilier					



Compte de Résultat 2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		316 394	204 646
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2) Autres intérêts et produits assimilés (2) Reprises sur dépréciations et provisions Différences positives de change Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie Produits des cessions d'immobilisations financières	24 647	2 998 100
	Total des produits financiers	24 647	3 098
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (3) Différences négatives de change Valeurs comptables des immobilisations financières cédées Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie	61 292	62 457
	Total des charges financières	61 292	62 457
RESULTAT FINANCIER		(36 644)	(59 360)
RESULTAT COURANT avant impôts		279 749	145 286
	Produits exceptionnels	7	419 032
	Charges exceptionnelles	118 328	196 944
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(118 320)	222 088
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices		(7 291)	20 645 38 976
Total des produits		9 841 188	9 235 145
Total des charges		9 672 468	8 927 393
RESULTAT DE L'EXERCICE		168 720	307 753
(2) dont produits concernant les entités liées (3) dont intérêts concernant les entités liées			



Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2023, modifiant le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le bilan de l'exercice présente un total de 7 059 726 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 9 841 188 euros et un total charges de 9 672 468 euros, dégageant ainsi un résultat de 168 720 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2025 et finit le 31/12/2025.

Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.



Règles et Méthodes Comptables

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes:

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire et dégressif	3 à 12 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constitué par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Conformément aux règlements 2015-06 et 2015-07 du 23 Novembre 2015 modifiant le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables pour l'établissement des comptes annuels, la société a procédé à une étude de la valeur actuelle de ses actifs incorporels. La valeur actuelle de l'actif retenue est la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. En cas de valeur actuelle inférieure à la valeur nette comptable de l'actif incorporel, une dépréciation est comptabilisée par la société.

Révision du plan d'amortissement de 11 véhicules

En 2022, il a été procédé à l'allongement du plan d'amortissement pour une durée de 2 ans supplémentaires sur 11 véhicules.

En effet, en raison de la pandémie du Covid-19 ces véhicules ont peu roulé ce qui justifie sur le plan économique l'allongement de leur durée d'amortissement.

Amortissement dégressif

Les véhicules de plus de 9 places achetés en 2022 ont été amorti selon le mode



Règles et Méthodes Comptables

dégressif, ainsi qu'un véhicule en 2023 et 7 en 2024.

Stocks et en-cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Informations Générales

Depuis le 01/01/2025, la société 2TMC est membre du groupe 2 PCJ.

Elle a opté pour le régime d'intégrations fiscale et a autorisé sa société mère, 2 PCJ, à être la seule redevable de l'impôt société du groupe.

La société 2TMC a absorbé en date du 24 02 2025 avec effet rétroactif au 01/01/2025 sa société sœur VOYAGES SESSIECO.



Règles et Méthodes Comptables

Dans le tableau des flux sur les immobilisations, les amortissements et les provisions, les montants ci-dessous mouvementent les acquisitions de l'exercice alors qu'il s'agit des apports liés à la fusion absorption de VOYAGES SESSIECO .

Flux des immobilisations liés à la fusion avec VOYAGES SESSIECO au 01/01/2025 :

- Immobilisations incorporelles : Augmentation de 60 485 €
- Immobilisations corporelles : Augmentation de 3 191 563 €
- Immobilisations financières : Augmentation de 43 749 €

Flux des amortissements liés à la fusion avec VOYAGES SESSIECO au 01/01/2025 :

- Immobilisations incorporelles : Augmentation de 15 485 €
- Immobilisations corporelles : Augmentation de 2 555 895 €



Annexe libre

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, l'entreprise présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans le Règlement.

La première application du Règlement correspond au changement de réglementation donc au changement de méthode comptable, y compris lorsque les conséquences de ce changement n'ont aucune incidence sur la présentation des états financiers.

Conformément à l'évolution de la réglementation comptable applicable à compter de l'exercice 2025, les principaux impacts sur la présentation du compte de résultat sont les suivants :

- Les plus ou moins-values résultant de la cession d'immobilisations sont désormais comptabilisées en résultat d'exploitation. À ce titre, elles dégagent au titre de l'exercice une PV de 3 k€, alors qu'elles étaient enregistrées en résultat exceptionnel lors de l'exercice précédent pour un montant de PV de 359 k€.
- Les remboursements d'assurance, précédemment comptabilisés en « transferts de charges » au titre de l'exercice N-1 pour un montant de 32 k€, sont désormais enregistrés en « autres produits » pour 157 k€.
- Les remboursements de charges de personnel, antérieurement inscrits en « transferts de



Annexe libre

charges » au titre de l'exercice N-1 pour 27 k€, sont désormais comptabilisés en diminution des charges de personnel pour 39 k€.

- Les remboursements de TICPP, antérieurement inscrits en « transferts de charges » au titre de l'exercice N-1 pour 117 k€, sont désormais comptabilisés en diminution des charges d'achats stocks pour 166 k€.
- Les remboursements de CONTRIBUTION FORFAITAIRE DE DSP , antérieurement inscrits en « transferts de charges » au titre de l'exercice N-1 pour 1 300 k€, sont désormais comptabilisés en chiffres d'affaires pour 1 333 k€.



Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	707 394		97 979		16 550	788 823
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	707 394		97 979		16 550	788 823
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement	12 127		41 090		41 090	12 127
	Instal technique, matériel outillage industriels	67 877		13 318		1 483	79 712
	Instal., agencement, aménagement divers	400 234		7 889		7 889	400 234
	Matériel de transport	5 297 328		3 313 232	118 328	62 945	8 429 287
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	36 305		10 962		11 638	35 629
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		5 813 872		3 386 491	118 328	125 046	8 956 990
FINANCIERES	Participations			50 335		31 577	18 758
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	1 970		183		183	1 970
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 970		50 518		31 760	20 728
TOTAL		6 523 236		3 534 988	118 328	173 356	9 766 541



Amortissements

Règlement ANC 2022-06

Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Fonds commercial					
	Autres immobilisations incorporelles		44 437	27 832	16 550	55 720
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		44 437	27 832	16 550	55 720
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement		11 660	36 787	36 346	12 101
	Instal technique, matériel outillage industriels		54 500	16 393	1 483	69 410
	Autres Instal., agencement, aménagement divers		300 988	28 937	6 701	323 223
	Matériel de transport		2 150 178	3 199 001	44 158	5 305 022
	Matériel de bureau, mobilier		34 666	11 951	11 638	34 978
	Emballages récupérables et divers					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		2 551 991	3 293 069	100 327	5 744 733
TOTAL			2 596 429	3 320 902	116 877	5 800 453

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport			118 328			7	118 320
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES			118 328			7	118 320
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL			118 328			7	118 320
TOTAL GENERAL NON VENTILE			118 328			7	118 320



Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
Règlement ANC 2022-06					
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires	379 098	118 328	7	497 418
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES	379 098	118 328	7	497 418
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	6 035			6 035
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	6 035			6 035
TOTAL GENERAL		385 133	118 328	7	503 453
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			118 328	7	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					



Créances et Dettes

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
Règlement ANC 2022-06				
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	1 970		1 970
	Clients douteux ou litigieux	6 645		6 645
	Autres créances clients	1 352 971	1 352 971	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	3 100	3 100	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10 653	10 653	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	51 334	51 334	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	7 308	7 308	
	Groupe et associés	101 836	101 836	
	Débiteurs divers	33 770	33 770	
	Charges constatées d'avance	88 452	88 452	
TOTAL DES CREANCES		1 658 038	1 649 423	8 615
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine	2 882	2 882		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	1 592 743	532 034	1 060 709	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	420 217	420 217		
	Personnel et comptes rattachés	346 044	346 044		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	347 488	347 488		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	110 406	110 406		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	44 597	44 597		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	205 800	205 800		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	35 533	35 533		
TOTAL DES DETTES		3 105 711	2 045 001	1 060 709	
Emprunts souscrits en cours d'exercice		473 546			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		712 636			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					



ANNEXE - Elément 6.05

Fonds Commercial

	31/12/2025	Observations
Achetés avec protection juridique		
Eléments acquis du fonds de commerce	349 536	
Fonds commerciaux réévalués		
Fonds commerciaux reçus en apport	348 812	
TOTAL	698 348	

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2025 et en application du règlement 2015-06 sur les actifs, une analyse de la juste valeur a été mise en oeuvre en retenant la valeur vénale basée sur les comparables.
Aucune dépréciation n'a été comptabilisée concernant les éléments d'actif incorporels.



Produits à recevoir

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		181 803
Autres créances clients		141 467
<i>CLIENTS - FACTURES A ETABLIR</i>	<i>141 467</i>	
Autres créances		40 336
<i>PERSONNEL - PDTS A RECEVOIR</i>	<i>400</i>	
<i>PRODUITS A RECEVOIR</i>	<i>10 653</i>	
<i>REMB. D'ACCISE SUR GASOIL DEMANDE</i>	<i>7 308</i>	
<i>REGION AURA LOP MARCHES 2022 E</i>	<i>314</i>	
<i>INTERETS COURUS A RECEVOIR</i>	<i>15 154</i>	
<i>DIVERS PRODUITS A RECEVOIR</i>	<i>6 509</i>	



Charges à payer

		31/12/2025
Règlement ANC 2022-06		
Total des Charges à payer		367 192
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		4 150
<i>Intérêts Courus Non Echus</i>	1 268	
<i>INTERETS COURUS A PAYER</i>	2 882	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		27 935
<i>FOURN. FACT. NON PARVENUES</i>	27 935	
Dettes fiscales et sociales		184 204
<i>DETTE PROV. POUR CP</i>	13 925	
<i>PERSONNEL - CHARGES A PAYER</i>	121 056	
<i>CHARGES SOCIALES SUR CP</i>	4 584	
<i>ORG. SOCIAUX - CHARGES A PAYER</i>	40 989	
<i>ETAT CHARGES A PAYER</i>	3 650	
Autres dettes		150 903
<i>CLIENTS R.R.R A ETABLIR</i>	139 066	
<i>DIVERS CHARGES A PAYER</i>	11 837	



Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			88 452
CCA		88 452	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			88 452



Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION PCA		35 533	35 533
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			35 533



Capital social

		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		800,00	562,5000	450 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		800,00	562,5000	450 000,00



Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Export	Total
Ventes de marchandises	(27 354)		(27 354)
Production vendue de biens			
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	9 649 110	459	9 649 569
TOTAL	9 621 756	459	9 622 215



Crédit-Bail

		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2025
VALEUR D'ORIGINE					6 094 202	6 094 202
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs					
	Dotation exercice					
	TOTAL					
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs					
	Redevances Exercice				985 301	985 301
	TOTAL				985 301	985 301
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus				974 500	974 500
	entre 1 et 5 ans				2 722 288	2 722 288
	à plus de 5 ans				36 858	36 858
	TOTAL				3 733 646	3 733 646
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus				12 547	12 547
	entre 1 et 5 ans				42 995	42 995
	à plus de 5 ans				5 400	5 400
	TOTAL				60 942	60 942
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE					1 028 495	1 028 495



Engagements financiers

	31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties CAUTION EMPRUNT		1 591 475	
		1 591 475	
Engagements de crédit-bail ENGAGEMENT CB		3 794 587	
		3 794 587	
Engagements en pensions, retraite et assimilés ENGAGEMENT IFC		124 198	
		124 198	
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		5 510 260	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

Hypothèses de calculs retenues pour IFC

- départ à la retraite à l'âge de 64 ans
- Méthode de calcul IAS 19 Révisé
- turn over faible
- taux d'actualisation : 3.6 %
- Revalorisation salaires : 2%



Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Nat. Dette	Nature de la Garantie	Org. Bénéficiaire	Montant début	31/12/2025
Emprunts			1 830 565	1 591 475
		TOTAL	1 830 565	1 591 475



Rémunérations des Dirigeants

31/12/2025

Rémunérations des membres :

- des organes d'administration
- des organes de direction
- des organes de surveillance

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

Effectif moyen

31/12/2025

Interne

Externe

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE			
	Cadres & professions intellectuelles supérieures	4	
	Professions intermédiaires	6	
	Employés	4	
	Ouvriers	79	
	TOTAL	93	



Eléments concernant les entreprises liées et les participations

31/12/2025

Entreprises liées

Entreprises avec lesquelles
la société a un lien
de participation**Actif immobilisé**

Avances et acomptes sur immobilisations
Participations
Créances rattachées à des participations
Prêts et autres immobilisations financières

Actif circulant

Avances et acomptes versés sur commandes
Créances clients et comptes rattachés
Autres créances
Capital souscrit appelé, non versé

101 836

Dettes

Emprunts obligataires convertibles
Autres emprunts obligataires
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit
Emprunts et dettes financières divers
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours
Dettes fournisseurs et comptes rattachés
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés
Autres dettes

144 000

Produits financiers

Produits de participations
Autres produits financiers

Charges financières

Charges financières

Autres éléments

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Règlement ANC 2025-01

Commissaire aux comptes 1				Commissaire aux comptes 2			
31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%

Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

Honoraires afférents à la certification des comptes	5 580	5 400	100,00	100,00				
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité								
Total	5 580	5 400	100,00	100,00				

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)							
--	--	--	--	--	--	--	--

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »

